



Pays du Périgord Noir

Rapport d'activités– année 2021

Malgré le contexte sanitaire de l'année 2021, les acteurs du territoire ont pu se mobiliser pour le lancement de plusieurs démarches et la continuité de celles engagées. Deux nouveaux agents ont également intégré l'équipe technique du Pays : Rébecca Dain, au 1^{er} janvier et Baptiste Durand, au 12 avril.

Le compte- rendu d'activités est articulé en sept parties :

- I. Vie associative
- II. Politique contractuelle
- III. Volet Economie Emploi Formation
- IV. Politique artisanat – commerce
- V. Programme européen LEADER

I. Vie associative

Les instances du Pays du Périgord Noir se sont réunies :

- En conseil d'administration : le 19 mars et le 21 mai,
- En Assemblée générale : le 5 juillet
- Réunion des Présidents des six EPCI le 30 avril et le 19 novembre

Pour rappel :

- **Composition du bureau de l'association :**

Co - Présidents	Germinal Peiro et Jean- Jacques de Peretti
Trésorier	Jean- Marie Laval
Vice- Présidents	Jean- Claude Cassagnole Patrick Bonnefon Benôit Secrestat Dominique Bousquet Roland Delmas Serge Orhand
Trésorier adjoint	Ludovic Marzin
Secrétaire	Benjamin Delrieux
Secrétaire adjoint	Jean- Michel Pérusin

- **Démarches Pays**

Volet	Elu.e référent.e	Technicien.ne.s référent.e.s
Administration et gestion de l'association	Germinal Peiro et Jean- Jacques de Peretti Jean- Marie Laval	Julia Laurens (Directrice) Véronique Livoir (Coordinatrice administrative)
Politiques contractuelles (Etat, Région)	Germinal Peiro et Jean- Jacques de Peretti	Julia Laurens (Cheffe de projet)
Economie Emploi Formation	Francine Bourra	Baptiste Durand (Chargé de mission Economie Emploi Formation)
RHJ et Plateforme	Benoît Secrestat	Baptiste Durand (Chargé de mission Economie Emploi Formation) Guillaume Lachaud (Régisseur plateforme)
Economie Artisanat Commerce et dispositif ACP	Patrick Bonnefon	Rébecca Dain (Chargée de mission Economie Artisanat Commerce)
Programme européen LEADER	Nathalie Manet- Carbonnière	Ilhou Bradu (Animatrice LEADER) Véronique Livoir (Gestionnaire LEADER)

II. Politique contractuelle

1. Contrat de Dynamisation et de Cohésion

Le Contrat de Dynamisation et de Cohésion (CDC) est déployé par la Région Nouvelle Aquitaine pour les territoires en vulnérabilité. Il découle de la politique contractuelle régionale. Le contrat du Pays du Périgord Noir a été élaboré et validé en 2019, avec une signature officielle en présence du Président Rousset en février 2020. Le CDC comprend la mobilisation des dispositifs régionaux de droit commun (politiques sectorielles) et des dispositifs spécifiques soutenus par la DATAR (soutien à l'ingénierie, aux actions territoriales stratégiques, aux projets structurants pour le tissu économique local et aux équipements et services de proximité).

Il n'a pas été possible de réunir un comité de pilotage de suivi du CDC avant le mois de décembre (contexte sanitaire et absence pour congés maternité de la référente technique de la Région). Un seul comité de pilotage s'est donc tenu le 15 décembre à Saint- Cyprien, en présence des EPCI et du service des politiques contractuelles de la Région. Ce comité de pilotage avait pour objet d'effectuer un bilan du CDC et de présenter le cadrage de la nouvelle politique contractuelle à partir du 1^{er} janvier 2023, l'année 2022 constituant une année de transition entre les deux contrats.

Les porteurs de projet ont sollicité les agents du Pays pour l'accompagnement des dossiers. 10 dossiers ont pu être examinés et votés en Commission permanente et les 4 postes d'animation du Pays ont été soutenus.

ENGAGEMENTS REGION - Année 2021			
MO	Projet	CP Région	
		Date	Montant engagé
Pays du Périgord Noir	Schéma attractivité	CP 15 mars 2021 TI 2020	16 700,00 €
Pays du Périgord Noir	ACP- Bilans conseils	CP 18 octobre 2021	45 600,00 €
Commune de Carlux	Multiple rural (création)	CP 8 novembre 2021	150 000,00 €
Commune de Villac	Dernier commerce (réhabilitation)	CP 8 novembre 2021	122 759,80 €
Commune de Saint Pompon	Extension multiple - création boucherie	CP 8 novembre 2021	40 000,00 €
Commune de Saint Avit de Vialard	Extension multiple - création terrasse couverte	CP 18 octobre 2021	7 685,00 €
CC Sarlat Périgord Noir	Soutien à l'ingénierie de définition stratégique du projet de revitalisation	CP 17 mai 2021	36 672,00 €
Commune de Florimont Gaumier	Végétalisation du bourg	CP 1er février 2021 AAP Nature et Transitions	60 315,00 €
Association des jardins de Valojoux	Incubateur de maraîchers en Périgord Noir	CP 12 avril 2021	2 400,00 € 45 600,00 €
Sophie DESCHAMPS	Atelier laine	CP 17 mai 2021	5 373,23 €
			533 105,03 €

NB : Le projet « atelier laine » relève de la ligne spécifique du Contrat « contre- partie LEADER ».

2. Contrat Territoire d'industrie

Le Contrat Territoire d'Industrie s'inscrit dans la politique contractuelle régionale, en lien direct avec le CDC. Il a été élaboré et validé en 2019, avec une signature en 2020.

Le Pays du Périgord Noir est engagé dans cette démarche avec les communautés d'agglomération de Brive et de Tulle. Un comité de pilotage de suivi s'est tenu à Sarlat le 25 mai 2021.

a. Les projets portés par le Pays

Le Pays a inscrit cinq projets dans le cadre de ce contrat :

- Schéma d'accueil et d'attractivité économique
- Diagnostic des besoins en compétences
- Etude « mobilités »
- Etude « filière forêt- bois »
- Chargé.e de mission « HUB de l'industrie »

Les actions « schéma d'accueil et d'attractivité » et « diagnostic des besoins en compétences » étaient initialement prévues pour être réalisées en 2020 et ont été reportées sur l'année 2021. La première étude a pu démarrer en avril 2021 et la seconde en novembre 2021. Pour les études « mobilités » et « forêt- bois », elles étaient inscrites au BP 2021 mais n'ont pas pu être amorcées avant la fin de l'année. Pour le HUB, il n'y a pas eu de mise en œuvre en 2021.

« Schéma d'accueil et d'attractivité »

Cabinet : METROPOLIS

Montant de l'étude : 33 000 Euros HT (39 600 Euros TTC). Co-financements de la Région et de la Banque des Territoires à hauteur de 80 % du montant HT.

- Juin et juillet 2021 : Rencontre bureau d'étude / Communauté de communes
- 12 juillet 2021 : Table ronde de l'économie en lien avec les entreprises
- 20 septembre 2021 : Comité de pilotage de la phase 1 (restitution du diagnostic et des ateliers)

« Diagnostic des besoins en compétences »

Cabinet : Strasbourg Conseil

Montant de l'étude : 29 600 Euros HT (35 520 Euros TTC). Co-financements de la Région et de la Banque des Territoires à hauteur de 55% du montant HT.

- 4 novembre 2021 : Réunion de lancement de la mission
- 9 décembre 2021 : Premier temps de travail stratégique avec les partenaires

b. Les projets portés par les EPCI

Les EPCI ont également inscrit plusieurs projets dans le cadre de ce contrat :

- Création d'une résidence soleil emploi formation / CC THPN (en suspens)
- SarlaTech / CCSPN (en cours de définition)
- Etude pré- opérationnelle « cluster industrie culturelle » / EPCI de TI – coordinateur groupement de commande : Ville de Brive (réalisée de 2020 à 2022)

Si le bilan est assez positif pour le suivi du Contrat de Dynamisation et de Cohésion (dynamique collective du territoire, accompagnement des porteurs de projet et validation des actions par la Région), il est plus mitigé pour le Contrat Territoire d'Industrie. En effet, ce dernier est déployé à une échelle plus grande que celle du territoire de projet, ce qui révèle une cohérence territoriale difficile et une animation territoriale peu aisée. Le suivi même du projet « cluster industrie culturelle » n'est pas satisfaisant, avec une faible association des élus du territoire aux différentes étapes.

3. Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Le CRTE est un contrat entre les six EPCI du Périgord Noir et l'Etat, qui comprend l'ensemble des projets d'investissement relevant des orientations stratégiques du territoire et répondant aux impératifs de transition. Les projets inscrits bénéficient de manière privilégiée des concours financiers de l'Etat. Le Pays du Périgord Noir n'est pas signataire de ce contrat, mais le périmètre retenu étant celui du territoire de projet (politiques contractuelles régionales, programme européen LEADER et SCoT), la coordination des travaux a été confiée au Pays.

Le CRTE a été réalisé en plusieurs étapes :

- 7 mai 2021 : validation de la phase de diagnostic territorial et signature du protocole d'engagement
- 27 mai 2021 : validation des axes de travail et engagement des EPCI pour la mobilisation du dispositif d'accompagnement ANCT (dispositifs et priorisation des actions, concertation du public et renforcement du volet transition)
- 9 juillet 2021 : sollicitation de l'accompagnement ANCT par le territoire
- 31 août 2021 : présentation de l'accompagnement ANCT (projet de territoire et concertation du public) et validation technique des orientations stratégiques
- 17 septembre 2021 : COPIIL de validation de la démarche de concertation et des orientations stratégiques
- Octobre et novembre 2021 : concertation (rencontre publique aux Eyzies le 22 novembre) et élaboration du projet de territoire
- Novembre et décembre : inventaire des actions « CRTE »
- 16 décembre 2021 : signature du contrat en présence de Monsieur le Préfet de la Dordogne

III. Volet Economie Emploi Formation

1. Bourse des locaux vacants (BLVE)

La BLVE est un outil développé par les six communautés de communes et le Pays du Périgord Noir depuis le début de l'année 2021. Elle consiste en une plateforme numérique dédiée au foncier et à l'immobilier d'entreprise. Elle est gérée localement par les techniciens des EPCI et du Pays. Elle constitue un outil gratuit pour les utilisateurs. Sa mise en œuvre poursuit deux objectifs principaux :

- Permettre à la puissance publique de connaître l'ensemble des biens économiques disponibles sur le territoire (terrain et bâtiments, en location ou en vente, les murs ou les fonds de commerce)
- Faciliter la mise en relation entre les porteurs de projets et le foncier économique

2. Plateforme de formation

La plateforme de formation est un investissement porté par la CCSPN pour le compte des six EPCI. La gestion a été confiée à la MDE depuis 2013. Avec l'arrêt des activités de cette association, la gestion et l'animation de la plateforme ont été confiées à l'association Pays depuis le 1^{er} janvier 2021.

Le comité de pilotage PLATEFORME s'est tenu le 22 novembre 2021. La réunion des acteurs a permis d'aborder les points suivants :

- Le bilan des formations, avec un nombre d'heures stable et des taux de réussite aux formations très satisfaisants,
- Les modalités de gestion mises en œuvre par le Pays, avec la reprise administrative des contrats et la nécessité de relancer l'animation et la commercialisation de l'outil,
- La gestion financière de l'outil.

Les usagers de la plateforme en 2021 sont : l'AIFS (locataire à l'année), le GRETA, l'INSUP, la MFR de Bourgoynague, la CAPEB et ALTHEA. Le total des charges pour l'année 2021 est de 27 258 Euros avec des produits extérieurs (locations) de 15 667 Euros. Le total des produits est de 23 496 Euros (autofinancement compris). Le résultat pour ce volet sur l'exercice 2021 est négatif de 3 762 Euros.

3. Résidence Habitat Jeunes

En activité depuis le mois de juin 2020, la Résidence Habitat Jeunes (RHJ) est un investissement porté par la CCSPN pour le compte des six EPCI, dont le pilotage est confié au Pays et la gestion à ALTHEA. Les six communautés de communes composant le Pays concourent à l'autofinancement de l'investissement. Elles définissent la politique de logement des jeunes et sont responsables du pilotage de la plateforme par l'intermédiaire du Pays et du comité de pilotage. Le prévisionnel d'exploitation prévoit une provision annuelle pour grosses réparations à partir de la troisième année d'exploitation (2023). Le montant annuel de la provision sera fixé par le comité de pilotage de la RHJ et voté au sein de l'association de Pays. Les charges d'entretien courant sont à la charge du gestionnaire.

La résidence compte 34 logements pour 45 lits. Sur l'année 2021, 98 personnes ont été accueillies à la résidence. La tranche d'âge « 19 – 23 ans » est la plus représentée. En moyenne, sur l'année 2021, le taux d'occupation de la résidence est de 76% (objectif initial de 70%). Ce taux représente une moyenne annuelle qui intègre les rotations fréquentes entre les locataires.

Le comité de pilotage RHJ s'est tenu le 22 novembre 2021, avec la présentation des activités au sein de la structure, le suivi des taux d'occupation et les questions relatives au suivi technique du bâtiment.

Parmi les points abordés, Althea a souligné la difficulté de mise en location des espaces prévus pour la co- location (qui représente 14 places sur les 45 de la RHJ).

Le déficit de gestion et d'exploitation de la Résidence pour l'année 2021 pour l'association Althea est de 10 603,51 Euros. Le Pays est donc sollicité à la hauteur de ce montant pour la participation au fonctionnement de cette deuxième année (pour rappel, la convention avec Althea prévoit la participation du Pays au déficit d'exploitation pour les années 2020 et 2021, selon un montant maximum fixé en comité de pilotage).

4. Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Parmi les points d'effort dans l'animation Economie du territoire, l'identification des potentialités de développement et l'accompagnement des besoins des acteurs de l'ESS avaient été mis en avant dans la phase de préparation du Contrat de Dynamisation et de Cohésion. L'étude menée dans le cadre de l'élaboration du schéma d'accueil et d'attractivité a noté également les besoins de compétences, de diversification des activités et d'organisation de ces structures. La fiche de poste du chargé de mission Economie Emploi Formation comporte donc un axe de travail dédié à cette thématique, centré sur un appui à la structuration du réseau des acteurs de l'ESS et à la coopération.

La première réunion des « Rencontres de l'ESS » s'est déroulée le 27 septembre 2021 à Proissans. Elle a accueilli dix- sept structures locales et trois structures d'accompagnement. Les structures ont présenté leurs activités et leurs besoins et le projet de pôle de coopération a été exposé. Un second temps de rencontre s'est déroulé le 6 décembre 2021 à Montignac pour approfondir les possibilités de coopération entre les structures (15 structures présentes).

La dynamique enclenchée sur le territoire est bonne, avec des rencontres régulières entre le Pays et les acteurs de l'ESS du territoire qui se poursuivent en 2022.

IV. Politique artisanat – commerce

Le programme OCMR, porté par la CC Pays de Fénelon, s'est clôturé le 31 décembre 2020. Depuis le 1^{er} janvier 2021, la politique artisanat/ commerce a été confiée au Pays du Périgord Noir, avec pour objectif la construction d'un nouveau dispositif d'aide initié par la Région auquel participe également le Département.

Pour la construction de ce nouveau dispositif, les acteurs du territoire ont tout d'abord procédé à la réalisation du bilan de l'OCMR et d'un diagnostic spécifique de l'appareil commercial et artisanal du Périgord Noir, puis ils se sont investis dans la définition d'une stratégie et d'un plan d'actions. Cette démarche a été marquée par les temps de travail collectifs suivants :

- 23 février et 11 mars 2021 :COPIIL dédiés au bilan de l'OCMR et au diagnostic artisanat / commerce
- 15 avril 2021 : Ateliers à destination des artisans et des commerçants
- 17 mai et 10 juin : Réunions du COTECH
- 28 juin 2021 :COPIIL de finalisation
- 5 juillet 2021 : Validation de la candidature du territoire en Assemblée générale
- 9 juillet 2021 : Dépôt du dossier de candidature
- 29 septembre 2021 : COPIIL dédié au recrutement des prestataires pour les bilans – conseils et l'action collective « merchandasing »
- 18 octobre 2021 : Validation de la candidature par la Région en commission permanente
- 18 novembre 2021 : COTECH dédié au règlement d'intervention

- 6 décembre 2021 : COPIL de mise en place du dispositif et validation du règlement d'intervention
- 7 décembre 2021 : Démarrage du dispositif

Bilan de l'OCMR : Il montre des points forts dans la conduite du programme : excellente consommation de l'enveloppe et stimulation certaine des investissements des entreprises avec un accompagnement plus marqué de la filière commerciale (notamment sur l'alimentaire) et des points faibles qui résident dans le faible nombre de dossiers dédiés à l'innovation (critère de bonification), les difficultés persistantes liées à la transmission- reprise (les aides proposées n'ont pas été un levier suffisant malgré la bonifications des aides pour ces actions également) et la non réalisation de la quasi-totalité des actions collectives prévues fin 2016.

Caractéristiques du tissu artisanal et commercial du territoire : L'activité commerciale reste le socle de l'économie du territoire et continue à être créateur d'emplois. Le secteur de l'artisanat progresse également mais ne génère pas d'emploi salarié. Cette dynamique est néanmoins dépendante de la clientèle touristique avec un risque de décalage avec les attentes de la population locale. Face à la baisse continue de la filière manufacturière (IAA, papeterie), de nouvelles filières tentent d'émerger : l'environnement (énergie, eau, déchet) et les activités scientifiques et numériques.

Stratégie artisanat/ commerce du Périgord Noir : Elle s'articule autour de la capitalisation sur les atouts du territoire, du soutien à la dynamique d'attractivité des centres- villes et centre-bourgs, à l'appui au changement de modèle commercial et à la pérennisation des entreprises du territoire. La stratégie portée par l'ACP est ciblée et priorisée en faveur des centralités et des commerces non-sédentaires, du digital et de l'innovation numérique, de l'innovation environnementale et enfin la transmission et la valorisation des métiers.

Description du dispositif Action Collective de Proximité (ACP) de la Région: Le dispositif est initié et mis en place par la Région. Il a vocation à accompagner les démarches artisanat/ commerce des territoires sur les volets « aide directe » (avec une éligibilité réduite par rapport à l'OCMR : ciblage vers des filières et/ou des secteurs géographiques prioritaires, l'innovation, la transformation numérique, le recrutement et la transmission- reprise) et « actions collectives » collectives en faveur de la transformation numérique, de l'innovation et du recrutement. Il prévoit également la mise en œuvre de bilans- conseils et le soutien à l'ingénierie.

L'ACP du Pays du Périgord Noir :

- Bilans- conseils (prestataire CCI et CMA)
- Aides directes (taux d'aide = 25% ou 30% pour la transmission d'entreprise) :
 - o Axe centralité et équilibre territorial :
 - Investissements pour la modernisation du local de vente ou nouvelles formes de ventes pour les commerces de l'équipement de la personne, de la maison et culture- loisirs sur les communes de Sarlat, Vézac, Terrasson, Thenon, Hautefort, Le- Lardin- Saint- Lazare, Montignac, Le Bugue, Les Eyzies, Rouffignac, Salignac-Eyvigues, Carlux, Carsac- Aillac, Saint- Cyprien, Pays de Belvès, Siorac- en -Périgord, Groléjac, Cénac- et- Saint- Julien, Villefranche- du- Périgord
 - Investissements pour les tournées alimentaires ou livraison à domicile ou pour les distributeurs de produits alimentaires pour les commerces non sédentaires ou réalisant des tournées
 - o Investissements en faveur de l'innovation numérique
 - o Investissements en faveur de l'innovation environnementale
 - o Investissements en faveur de la transmission d'entreprise
- Actions collectives :

- Outils d'intervention pour limiter les vitrines vides
- Coaching individualisé des commerçants (expert merchandising)
- Soutien à la production de contenu en ligne
- Soutien à l'approvisionnement des entreprises en matériels bio- sourcés
- Animation du dispositif (0,5ETP pour l'ACP et 0,5 ETP pour la stratégie globale Economie Artisanat Commerce)

V. Programme LEADER

Le programme LEADER, défini en 2014 et mis en œuvre à partir de 2015, s'appuie sur la stratégie définie et animée par le Groupe d'Action Locale (GAL) du Périgord Noir. Le GAL bénéficie d'une enveloppe de 1 693 910 Euros sur la période 2015- 2022 pour accompagner les projets du territoire qui répondent aux enjeux identifiés de la stratégie et qui s'inscrivent dans le plan d'actions.

Sur l'année 2021, le GAL s'est réuni à deux reprises (22 mars et 15 septembre) et a procédé à deux consultations écrites (9 août et 24 novembre) pour procéder à la sélection et à la programmation des projets.

Les dossiers sélectionnés sont les projets pour lesquels l'équipe technique du GAL détient les éléments nécessaires à la pré- instruction et pour lesquels le GAL s'est positionné favorablement pour soutenir financièrement le projet au regard de la stratégie portée par le territoire. Ils sont ensuite transmis au service instructeur qui autorise la programmation du dossier.

- Les sept dossiers sélectionnés en 2021

MO	Projet	GAL	
		Date	Montant FEADER réservé
CC Domme Villefranche du Périgord	Manifestation de la châtaigne 2021	22 mars 2021	8 773,32 €
Sophie Deschamps / Les clefs des champs	Atelier laine	22 mars 2021	7 347,23 €
Mathilde et Yohan Payet / Les paniers sauvages	Laboratoire de transformation et magasin de vente à la ferme	22 mars 2021	17 250,00 €
Compagnie Keruzha	Création collective "Brundibar ou le Grand Méchant Bruit"	22 mars 2021	18 806,92 €
Compagnie Capia	CAPIA 2021 - "Le Festival de la Ronde" et "Cœur sacré"	22 mars 2021	52 000,00 €
CC Vallée de l'Homme	Lancement d'un programme de préservation et de pérennisation de l'activité de feuillardier en vallée de la Vézère	22 mars 2021	24 000,00 €
Commune de Carsac- Aillac	Tiers- lieu culturel	22 mars 2021	98 312,50 €
			226 489,97 €

- Les cinq dossiers programmés en 2021

MO	Projet	GAL		
		Date sélection	Date programmation	Montant FEADER programmé
Association Les Amis des Moulins du Périgord Noir	Projet de coopération autour de la découverte du patrimoine meunier et meulier en collaboration avec le GAL du Mëllerdall (Luxembourg)	30 juin 2020	9 août 2021	5 669,84 €
Association Les Croquants	Matériel frigorifique de la boutique des producteurs du Coux	30 juin 2020	9 août 2021	4 000,00 €
Compagnie Keruzha	Création participative "EXIL(s)"	18 décembre 2019	15 septembre 2021	16 659,50 €
Sophie Deschamps / Les clefs des champs	Atelier laine	22 mars 2021	15 septembre 2021	6 642,56 €
Commune de Saint Geniès	Fête de Pays de Pelvézy	7 février 2017	24 novembre 2021	17 952,58 €
				50 924,48 €

Au 31 décembre 2021 :

- 23 dossiers sont sélectionnés avec un montant LEADER correspondant de 1 136 735,05 Euros
- 29 dossiers sont programmés avec un montant LEADER correspondant de 410 745,48 Euros
- 24 dossiers sont payés avec un montant LEADER correspondant de 355 733,65 Euros
- 4 projets sont envisagés avec un montant LEADER correspondant de 80 460 Euros
- L'enveloppe disponible pour la dernière année de programmation est de 65 969,47 Euros. Le GAL a choisi de flécher cette enveloppe en faveur des dossiers déjà sélectionnés afin d'optimiser le co- financement FEADER/ LEADER pour chacun des dossiers et de ne pas procéder à la sélection de nouveaux dossiers.